Fr. 16685

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

OPINION

DE L. A. HIMBERT,

Député de Seine et Marne,

SUR la résolution relative aux canaux d'Orléans et Loing, et sur le projet de déclarer tous les canaux propriétés nationales.

Séance du 26 Nivôse.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

SI j'ai bien entendu le rapporteur de la commission sur les canaux d'Orléans et de Loing, si les observations de l'orateur qui a partagé son opinion ne m'ont

THE NEWBERRY LIBRARY

pas échappé, il est évident pour moi que leur véritable motif de rejet est étranger à la résolution même, qu'ils ont été le chercher dans le *considérant* de la loi sur le canal du Midi; qu'ainsi ce n'est pas la réforme du nouveau tarif, plus foible que l'ancien, qu'on est jaloux d'opérer: c'est la propriété du canal de Briare qu'on veut réunir au domaine de la République. Cependant ce n'étoit pas sur elle que le Conseil des Cinq-Cents appeloit votre examen; il faut donc défendre la résolution comme on l'a attaquée, c'est-à-dire, sans presque en parler.

Au reste, il est peut-être heureux que la commission vous ait proposé le rejet; elle rengage une lutte où le plus sacré des droits avoit succombé, une lutte où une erreur bien grave en économie politique avoit triomphé; et le législateur doit voir avec plaisir reparoître à la discussion deux objets qui touchent de si près à la prospérité nationale.

L'influence de la navigation sur les progrès du commerce et de l'agriculture est assez connue; Marragon vous l'a fait sentir; les grandes vues qu'il a développées ont eu mon assentiment comme le vôtre: mais j'en ai séparé la partie systématique; je la crois très-dangereuse, et je viens la combattre. Il donneroit au commerce, qu'il croit favoriser, une marche rétrograde; avec elle, loin d'accélérer l'accroissement de la navigation artificielle, il exposeroit l'Etat à n'en jamais avoir.

Ainsi plus son discours a paru frapper l'assemblée, plus chacun de nous doit, tout en lui rendant justice, garantir le gouvernement des fausses mesures auxquelles l'adoption de ces vues pourroit un jour l'entraîner.

Ce fut la manie de la perfection qui souvent rendit nuls les meilleurs projets de réforme ou d'établissement.

Cette maladie de l'amour-propre n'a pas été moins funeste à la prospérité des nations qu'une législation

vicieuse ou tyrannique. Rien n'est plus dangereux que d'en voir le législateur attaqué ; elle le transforme, sans qu'il s'en apperçoive, en visionnaire, le conduit de faute en faute, et l'aveugle à un tel point, que si par hasard il touche le but, il le dépasse sans le reconnoître, et dans sa marche incertaine il ressemble à ce voyageur qui, égaré au milieu d'une nuit sombre, prend pour guide un feu follet qui fuit et s'éloigne toujours devant lui : trop heureux tous les deux quand l'un n'a fait que s'écarter de sa route, et que l'autre n'a pas compromis la chose publique !

Ces dangers ont été sentis par un homme dont la Grèce honora la mémoire, et dont vous voyez ici l'image, par le législateur d'Athènes. Pourquoi n'appliqueriez-vous pas à l'économie politique la maxime que Solon suivit avec tant de succès dans sa législation ?

C'est, dit-on, pour perfectionner la navigation intérieure, pour la soumettre à l'uniformité de droits et d'administration, qu'on vous propose de rejeter la résolution ; et pour parvenir à cette uniformité qui sera bientôt la cause d'injustices, de vexations et d'envahissemens, on vous ramène à un principe destructeur des établissemens du commerce, conséquemment destructeur de l'objet même pour lequel la navigation artificielle fut imaginée ; on vous ramène à un principe qui doit effrayer tout législateur éclairé, car, dans les mains du gouvernement, il peut devenir un système d'attraction de toutes les propriétés riveraines.

Croyez-vous, par exemple, qu'un ingénieur chargé de redresser le lit d'une rivière, d'en rétablir le cours ou de la rendre navigable, respectera beaucoup les établissemens qui seront sur les bords ? Non ; et pour peu que leur conservation le gêne ou blesse la régularité de ses ouvrages, peut-être même du coup-d'œil, il en prononcera la destruction, quelle que soit leur utilité. Les éta-

blissemens disparoîtront ; et les propriétaires, à qui leur industrie deviendra pour un temps inutile, à qui vous ne pourrez pas rendre les avantages d'une localité semblable, réclameront long-temps les indemnités que la constitution, il est vrai, leur assure, mais que le trésor public ne pourra pas leur payer.

Cette observation me mène naturellement à celle qui doit décider ici du système de Marragon ; car c'est dans la possibilité de son exécution que vous devez en reconnoître l'utilité : mais cette possibilité, si vous ne l'y rencontrez pas ; si vous ne la trouvez qu'ailleurs, partiellement, à la vérité, mais prompte, mais certaine, mais conservatrice de la propriété particulière, il faudra bien rejeter ce système, car vous ne voulez pas embrasser des chimères ; et il ne sera plus alors qu'une de ces conceptions brillantes où le législateur va chercher quelques idées utiles qu'il en détache, et dont il se sert ensuite avec avantage pour le bien de son pays.

Ce système qu'on cherche à propager, qui réussiroit par Marragon, si quelqu'un pouvoit le faire réussir, séduira toujours au premier coup-d'œil, parce qu'au mot gouvernement se rattachent les idées de grandeur, de force et de richesses : mais pour l'œil observateur il n'en sera pas moins inexécutable ; c'est dans Marragon que j'en trouverai la preuve ; c'est avec lui que le passé va vous montrer l'avenir.

Pour faire préjuger que les canaux ne sont et ne doivent être que des propriétés nationales, il a prétendu que les entreprises de cette espèce ne convenoient qu'au gouvernement : mais sur quoi son raisonnement est-il fondé ? De son propre aveu, le gouvernement n'a jamais pu achever un seul des canaux qu'il avoit entrepris : fera-t-il désormais ce qu'il n'a pu faire jusqu'à présent ? où sont dans le gouvernement les moyens de créer ? J'y vois à peine les moyens de conserver !

Pour bien juger de sa force, non pas sous le rapport militaire, mais sous le rapport d'établissemens, il faut bien connoître ses revenus et ne jamais perdre de vue son organisation, car de son organisation dérivent tous ses moyens. Eh bien ! telle est celle de tous les gouvernemens de l'Europe, sans excepter la vôtre ; tel est leur régime intérieur, qu'aucun d'eux, malgré ses revenus et ses impôts excessifs, ne pourroit jamais faire ce qu'on vous propose, même après une longue paix ; et une paix longue est une chose si rare !

Je ne serois pas de cet avis, quand même l'Etat, tranquille et devenu riche, marcheroit depuis long-temps à une prospérité progressive.

Mais est-ce là votre situation ? vous reconnoissez vous à ces traits ? Seroit-il sage aujourd'hui d'enchaîner l'industrie particulière lorsqu'elle seule peut rapprocher les momens éloignés de votre prospérité ?

Et si vous persistez à lui défendre ces entreprises hardies, quelle époque oserez-vous fixer à l'exécution de vos projets, vous qui voulez que la prospérité nationale ne soit que l'ouvrage du gouvernement ; vous qui ne voulez pas y laisser concourir l'industrie particulière ; vous qui la découragez sans cesse en lui enlevant par-tout, au Nord comme au Midi, ses découvertes, ses entreprises et ses propriétés?

Et cependant en est-il de plus sacrée que celle d'un établissement utile qu'un homme a payé de sa fortune et de ses talens ? Elle semble l'emporter sur les propriétés ordinaires, car on la possède à deux titres ; elle semble être d'un ordre supérieur, s'il étoit permis d'en admettre dans les propriétés : et c'est elle que vous appelez une usurpation ! Ah ! craignez qu'on ne vous accuse de ne la nommer ainsi que pour vous autoriser à l'envahir.

Et comment les canaux faits ou à faire seroient-ils mieux placés dans les mains du gouvernement ? La France, c'est vous qui l'avez dit, n'a pu durant plusieurs

siècles en ouvrir que deux ou trois sans pouvoir les achever, et vous nous parlez d'en entreprendre un grand nombre, et de rendre en même temps navigables deux cents rivières ! Assurément ce tableau nous console ; je le vois des mêmes yeux que vous, et les ressources qu'ils présentent nous rassurent pour l'avenir ; mais où sont vos moyens? et pourquoi, lorsque la République a tant de belles choses à faire, ne pas vous y prendre de manière à créer promptement pour elle toutes ces merveilles qui, en l'étonnant, doivent l'enrichir? Le vrai moyen de ne l'en jamais faire jouir, je le connois, c'est le vôtre ; c'est de défendre à l'art, à l'intérêt particulier, de s'en mêler, et de vous en réserver à vous seuls l'exécution.

Législateurs, lorsque de votre place, portant vos regards sur toute la république, vous avez reconnu ses besoins, vous avez vu ce qui lui manque, votre devoir n'est pas de recourir à de brillantes et vaines théories : c'est de calculer vos moyens pour la rendre heureuse ; et s'ils sont foibles, insuffisans, vous ne devez pas balancer un moment à vous adjoindre ceux qui peuvent vous seconder dans cette entreprise, unique objet de vos sollicitudes.

C'est tromper la patrie que de retarder son bonheur sous prétexte de le mieux assurer un jour ; et qui vous autorise à compter ainsi sur l'avenir ? qui vous a dit qu'au moment de commencer ces importans ouvrages un voisin jaloux de votre prospérité ne cherchera pas à la traverser, et, vous déclarant la guerre, ne reculera pas encore bien loin ce moment que vous aviez choisi, ce moment que vos vœux et ceux du commerce et de l'agriculture appeloient depuis long-temps ? Consultez votre histoire, comptez les jours de paix depuis l'époque où Sully, dit-on, fit ouvrir le canal de Briare, et vous verrez s'ils sont aussi nombreux que ceux de la guerre.

Quel temps saisirez-vous donc pour votre entreprise, et quelles sont, encore un coup, vos ressources pour l'exécuter? De long-temps le trésor public aura t-il à sa disposition des fonds, je ne dis pas inutiles, mais des fonds qui ne soient pas impatiemment attendus par quelque partie arriérée du service? oublie-t-on les engagemens de l'Etat, ou feint-on de croire qu'on peut les acquitter en peu d'années? Mais quand je consentirois à partager cette erreur, il n'en seroit pas moins vrai qu'un événement imprévu, qu'une querelle diplomatique peut de nouveau nous obliger à reprendre les armes et perpétuer ainsi parmi nous l'enfance du commerce et de l'agriculture.

Lorsque j'entends parler du bonheur de la république et développer à cette tribune les moyens qui peuvent y concourir, il me semble quelquefois lire les ouvrages de certains publicistes qui, retirés au fond de leur solitude et faisant de la félicité des hommes l'objet de leurs recherches, ont composé pour eux une législation nouvelle; elle est sublime, mais malheureusement il ne s'est pas encore trouvé de peuple en état d'en profiter. Ah! s'il falloit en attendre le bonheur, si le législateur ne pouvoit rendre son pays heureux qu'en réalisant tous ces rêves, que de siècles s'écouleroient sans en amener le moment!

Dans le compte que nous aurons à rendre au peuple, serions-nous reçus à lui dire que s'il n'a pas joui d'un commencement de félicité, c'est parce que nous avons été jaloux de la lui procurer toute entière?

Voilà pourtant et précisément la marche qu'on vous engage à tenir. Le gouvernement épuisé, loin de pouvoir ouvrir de nouveaux canaux, ne recevra qu'à peine de quoi subvenir à l'entretien de ceux qu'il possède; peut-être sera-t-il forcé, malgré lui, d'en négliger les réparations; ses agens y pourvoiront trop tard, ou bien les feront avec parcimonie; le commerce se verra tout-à-coup privé de ses communications, et cela parce qu'on

aura voulu que désormais un canal ne pût pas être une propriété particulière, et la république ne verra pas se multiplier rapidement ses moyens de prospérité, parce qu'ils ne doivent être déployés que par elle.

Ah ! s'il est vrai que l'existence des corps politiques ne soit pas comparativement d'une plus longue durée que celle des individus, vous est-il permis de remettre ainsi à des temps reculés l'emploi des moyens de prospérité qui sont dans vos mains ? Que de probabilités contre les ressources indispensables dont le gouvernement auroit besoin pour l'accroissement de la navigation intérieure, tandis qu'il existe dans plus d'un porte-feuille des projets de cette espèce, qui reposent auprès des fonds nécessaires à leur exécution, et qui n'attendent que la paix pour paroître ! mais ils y resteront ensevelis à jamais si, sur le conseil de quelques orateurs, vous consacrez en principe que tous les canaux, même ceux entrepris par des particuliers, doivent redevenir propriétés nationales ; si vous déclarez qu'ils seront désormais soumis à un même régime, comme à une seule administration.

Votre décision sur le canal des deux mers a déja répandu beaucoup d'inquiétude ; une décision pareille à l'égard des propriétaires du canal de Briare, malgré le foible intérêt qu'a la nation dans cet établissement, acheveroit de déranger toutes les spéculations en ce genre, et les fonds qu'on leur destine seroient à l'instant détournés vers un autre objet plus lucratif peut-être, mais à coup sûr moins utile à l'intérêt général.

La détermination que vous allez prendre n'est pas indifférente ; elle embrasse bien plus d'objets qu'on ne pense. Que de propriétés sur lesquelles vous allez prononcer sans le savoir ! que de propriétaires dont vous balancez en ce moment les intérêts, si l'ordre de vos travaux est connu par-tout ! que de citoyens inquiets sur l'issue de cette discussion ! que de champs vont être

frappés de stérilité, si vous proscrivez aujourd'hui cet ancien principe qui reconnoissoit des eaux publiques et des eaux privées ! Voyez comme ce nouveau système, pour porter la vie dans quelques endroits, va porter la mort dans beaucoup d'autres, tandis qu'abandonné à l'industrie particulière on le verroit concourir avec elle au bien général sans causer de dommage et sans exciter de plainte.

Ce n'est pas l'esprit d'opposition qui m'amène à cette tribune.

Si j'avois un vœu à former, ce seroit de voir ici mes réflexions victorieusement combattues ; mais il faudroit d'abord pour cela qu'on me fît voir, non pas dans un avenir très reculé, mais prochainement, le retour de la paix, l'acquittement des dettes, le rétablissement des colonies, la création d'une marine. Que d'objets, comme vous voyez, à remplir avant de pouvoir s'occuper de canaux !

Il faudroit ensuite me prouver comment cet état militaire dans lequel se tiennent malheureusement toutes les puissances de l'Europe, lors même que la guerre ne les désole plus, ne sera pas aussi pour nous d'une absolue nécessité ; et jusques-là j'aurai raison de persister à croire que de long-temps la république ne pourra créer à ses frais une navigation artificielle : car resterez-vous sans soldats au milieu de vos voisins armés ? laisserez-vous passer le temps de la paix sans relever votre marine et l'accroître ? ces deux seuls objets ne seroient-ils pas suffisans pour absorber des trésors, si l'Etat en avoit d'amassés ? et c'est dans cette position qu'on vient vous proposer un système alarmant, puisque dans son exécution il menace également et les finances de l'Etat et les propriétés particulières !

Prenez-y garde, si vous l'adoptez, il en sera de vos canaux comme de l'instruction. Nous avons aussi voulu dans cette partie atteindre la perfection : qu'est-il arrivé ?

C'est qu'après sept ans nous attendons encore les établissemens nécessaires à l'éducation, et pendant ce temps l'ignorance étend de plus en plus son empire chez une nation qui prétendoit à tous les genres d'instruction, et qui, pour les avoir voulu tous, n'en a plus aucun.

Lorsqu'on nous proposa le plan d'éducation publique, le troisième en ce genre, je me rappelle qu'on oublia de voir s'il étoit d'une exécution facile, si même il étoit possible, mais que, pour le faire adopter, on eut soin de flatter la représentation nationale; on l'entretint de la gloire qui l'attendoit, si elle donnoit à la France une pareille institution. On fait de même pour le système de navigation; on flatte notre orgueil : on nous dit que la réunion de tous les canaux dans les mains du gouvernement avec le droit exclusif d'en ouvrir de nouveaux, est une idée grande, belle, et digne de nous.

Représentans du peuple, vous ne vous laisserez point éblouir, vous serez plutôt jaloux de procurer des soulagemens au peuple; vous éviterez avec soin de rien entreprendre, et de vous livrer à des constructions dispendieuses. Ce n'est pas ainsi qu'un Etat rétablit ses finances, et retrouve le crédit qu'il a perdu. Une sage économie, sans laquelle la fin de la guerre n'apporteroit pas d'amélioration dans la fortune publique, vous défend toute dépense extraordinaire, quelque légère et quelqu'utile qu'elle soit.

Je sais qu'un peuple libre est bien puissant; je sais qu'il en fut un qui, quoique toujours armé, toujours en guerre, couvrit l'Italie entière et nos contrées méridionales de monumens qui attestent encore aujourd'hui sa puissance : mais ce peuple avoit des nations entières pour sujets, et ce fut avec l'or, les tributs et le sang de ces nations, qu'il construisoit ses routes, ses aqueducs, ses bains et ses théâtres. Mais vous, qui ne combattez pas comme lui pour asservir le monde, qui n'avez usé du droit de conquête que pour associer

à votre liberté les peuples que vous avez vaincus, vous ne pourrez pas avoir ses ressources et ses moyens. Ce projet est donc inadmissible ; mais, en l'abandonnant, ne le regrettez pas, et rassurez-vous sur le sort du commerce.

Quand la République ne posséderoit pas un seul des canaux qui la parcourent, il n'en fleuriroit pas moins. La circulation sera-t-elle moins rapide, parce que les canaux ne seront pas une propriété nationale ?

Ah ! craignez bien plutôt que cette propriété, productive dans des mains particulières, ne devienne avant peu un domaine à charge dans celles de la République ; craignez que dans des temps malheureux l'Etat ne pouvant plus surveiller avec soin ces établissemens dispendieux, ne puisse conserver long-temps au commerce une navigation dont l'intérêt particulier, toujours plus surveillant, plus actif, plus économe, lui eût à jamais assuré la jouissance.

Je ne vois dans cette uniformité d'administration si vantée, que l'avantage de quelques individus, et point du tout celui de la République. Ingénieurs, entrepreneurs de travaux, fermiers des droits, c'est à vous seuls que les canaux finiront par être utiles ; le trésor public un jour ne s'ouvrira plus que pour fournir à leur entretien ; les énormes dépenses qu'il est si facile de couvrir en ce genre, absorberont la recette : on les attribuera dans ce moment à l'état d'abandon où on a laissé les canaux durant le cours de la révolution ; par la suite on les attribuera à l'effet imprévu de certains météores, à des ouragans affreux, à la chûte des torrens, à l'instabilité des terres ; les prétextes ne manqueront jamais, et les moyens d'y donner lieu encore moins.

Si dans les mains des particuliers la propriété des canaux ne produit rien au trésor public, du moins le cinquième qu'il retire des bénéfices par la voie de

l'impôt, vaut beaucoup mieux que tout ce qu'il en peut recevoir, si c'est en son nom qu'on les gouverne.

On me dira peut-être que ce système, que j'appelle un beau rêve hydraulique, pourroit nous convenir dans des temps moins difficiles. Je réponds que s'il étoit possible qu'il cessât d'être un rêve, il ne cesseroit jamais d'être un projet dangereux : car supposons un moment que nous sommes en paix, que la République ne doit rien, que son trésor est riche, son commerce florissant, et que le Corps législatif, séduit par ce système que je ne sais quelle magie environne, vient d'en consacrer les principes ; ne tremblez-vous pas déja pour les finances de la République ? Ne voyez-vous pas le ministère environné de mille intrigans qui lui présentent à l'envi le plan non des canaux les plus nécessaires et les plus faciles, mais des plus dispendieux ? Que s'ensuit-il ? que beaucoup de travaux sans nécessité réelle, sans certitude de réussite, sont suspendus aussitôt qu'entrepris. Ici, la continuation des ouvrages est jugée impraticable ; là, les eaux sur lesquelles on comptoit se trouvent insuffisantes : le trésor ne perd pas moins des sommes considérables, l'agriculture ses terreins les plus précieux, l'habitant des campagnes son mince héritage, le commerce ses espérances, et l'homme à projets est le seul qui a gagné.

Il n'en est pas de même avec l'industrie particulière ; on ne la trompe pas aisément ; elle est prudente ; elle assure ses succès à l'avance, ne conçoit pas légèrement et n'exécute pas avec prodigalité.

D'ailleurs, lorsqu'elle se trompe, elle seule souffre de ses faux calculs ; ils ne font rien à la fortune publique ; ils sont indifférens à l'Etat : mais lorsque le gouvernement fait une faute, c'est le peuple qui la paie.

Vous voyez donc que si, dans l'hypothèse la plus favorable, hypothèse inadmissible en ce moment, l'intérêt général veut encore que l'Etat se repose sur le

commerce seul des soins de son agrandissement, un gouvernement, quoique riche, auroit tort de se réserver exclusivement le droit de posséder et d'ouvrir des canaux; il s'exposeroit à perdre ses trésors sans aucun avantage.

Qu'il laisse faire et qu'il protége : avec ces deux mots, il fera plus qu'avec l'or des deux mondes.

Par ce moyen, bien simple à la vérité, qu'aucun prestige ne soutient, mais qui n'alarme pas la propriété, et qui remplit les vues du commerce, les finances de l'Etat ne sont point exposées, l'industrie particulière court seule les dangers; la nation recueille tous les avantages, et le retour de la prospérité publique n'est pas ajourné.

Si j'ai dit la vérité, si j'ai prouvé que le système de Marragon est dangereux, même pour un Etat florissant, pour un Etat au sein de la paix, et dont les finances sont dans le meilleur ordre; de quel œil à présent devez-vous le voir?

Ne nous abusons plus; cessons de nous mettre dans une position qui n'est pas la nôtre. Le besoin que nous avons de canaux est réel, l'impuissance où se trouve le gouvernement d'en ouvrir ne l'est pas moins; appelons à nous l'industrie particulière.

Car il ne vous suffit pas d'avoir imaginé les moyens d'élever au plus haut degré la prospérité nationale: tant que vous en resterez là, tant que vous ne serez riches qu'en projets, sans pouvoir en réaliser aucun, vous n'aurez rien fait pour la société. Que lui importe que les moyens de la rendre heureuse aient été découverts, si le gouvernement ne peut pas les déployer? ne se rend-il pas, au contraire, coupable envers elle, en prolongeant ainsi cet état de détresse dont l'industrie particulière auroit su l'affranchir?

Restez propriétaires des canaux que les lois ont fait passer dans vos mains, quoiqu'un Etat bien constitué ne doive pas avoir de propriété, quoiqu'il ne soit jamais

si pauvre que lorsqu'il en possède beaucoup, j'y consens; mais ne déclarez pas qu'un canal ne peut pas être une propriété particulière, car il s'ensuivra de là que les eaux nécessaires à ces canaux seront aussi une propriété nationale. Vous savez où vous conduit un pareil système.

Et que deviendront aussi mille projets plus intéressans les uns que les autres, et qui tous se trouveront ou contrariés ou détruits, ou rendus inexécutables. Il ne faut pourtant pas que des canaux pour vivifier un pays; il faut encore des établissemens de commerce, et c'est sur le bord des eaux que l'art les élève ordinairement.

Qui désormais oseroit utiliser un ruisseau, une source, une fontaine? Tous ces bienfaits de la nature attendront donc que les yeux du gouvernement les aient découverts; et en attendant qu'il veuille ou qu'il puisse en tirer avantage pour la société, ils seront donc perdus pour elle.

Ah! ne sacrifions pas ainsi la génération présente: c'est sur ses intérêts que nous délibérons ici; et quand nous serons quittes envers elle, nous verrons à préparer, s'il est possible, le bonheur des générations qui doivent nous suivre.

Je finis en regardant l'adoption de la résolution comme un hommage que vous allez rendre à la propriété, et comme un appel que vous ferez à l'industrie.

Je vote pour la résolution.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, an 5.

269